

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : +251-115-517-700 Fax : +251-115-517-844
website : www.au.int

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Addis Abeba, le 6 août 2018: Le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, suit de près l'évolution de la situation en République démocratique du Congo, et ce à l'approche du 8 août, date de clôture du dépôt des candidatures pour les élections présidentielles et législatives du 23 décembre 2018. Il se félicite des progrès significatifs déjà accomplis, et note avec satisfaction la réaffirmation par le Président Joseph Kabila, lors de son message à la nation du 19 juillet 2018, de la tenue des élections à la date prévue et de son engagement concernant le respect de la Constitution.

À cette étape décisive du processus électoral, le Président de la Commission réitère la nécessité pour l'ensemble des acteurs concernés, notamment la Tripartite comprenant le Gouvernement, la Commission électorale nationale indépendante et le Comité national de suivi de l'Accord politique de la Saint Sylvestre, de tout mettre en œuvre pour la tenue d'un scrutin paisible, transparent et véritablement inclusif. Il est crucial, de ce point de vue, d'assurer le respect scrupuleux des droits et libertés de tous les Congolais, tels que garantis par la Constitution et les instruments africains et internationaux pertinents, ainsi que de mettre en œuvre des mesures de décrispation appropriées pour créer un environnement propice à une compétition électorale équitable.

Le Président de la Commission souligne que la réunion de ces conditions garantira la crédibilité du processus électoral, en même temps qu'elle contribuera à la préservation des acquis importants enregistrés ces dernières années et à la stabilité future de la République démocratique du Congo. Aussi appelle-t-il au sens des responsabilités de tous les acteurs politiques. Ils se doivent d'agir en ayant en vue l'intérêt supérieur de leur pays, lequel doit prévaloir sur toutes autres considérations.

Pour sa part, et guidée par ses instruments pertinents, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, l'Union africaine ne ménagera aucun effort pour aider à la mobilisation de l'appui technique et logistique nécessaire en vue de l'organisation réussie des scrutins prévus en décembre 2018.